Discussion générale

Autor(en): **Prongué, Bernard / Noirjean, François**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **77 (1974)**

PDF erstellt am: **19.03.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-557319

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

II. DISCUSSION GÉNÉRALE

présidée par Bernard Prongué
et résumée par François Noirjean

M. François Kohler. — D'après les différents exposés, un problème méthodologique se pose aussi bien aux historiens qu'à ceux qui étudient la réalité du Jura actuel, à savoir comment appréhender la situation du Jura. Ce matin, M. Bassand nous a bien montré comment il fallait étudier une société selon différents critères : dans un premier temps, il faut dégager les éléments économique, politique, culturel, idéologique, la reproduction socio-culturelle et biologique, et, dans un deuxième temps, considérer la stratification sociale. Or, il me semble qu'actuellement on ne considère le Jura que dans les premiers termes de l'analyse et qu'on délaisse l'étude de la stratification sociale. Cela est aussi valable pour le passé que pour le présent.

M. Michel Bassand. — Effectivement, l'analyse de la stratification sociale d'une société est souvent délaissée, pourquoi ? Il y a de nombreuses raisons, et la principale c'est que les statistiques concernant la stratification sociale sont celles qui font le plus cruellement défaut. Vous ouvrez l'annuaire statistique, vous trouvez de nombreuses informations sur les répartitions confessionnelles, linguistiques, par âges, par sexes, concernant la croissance du nombre des habitants, mais vous ne trouvez que quelques vagues informations concernant la stratification sociale. On les trouve au niveau d'un canton, au niveau d'une région. Au niveau des communes, elles existent, mais elles ne sont pas publiées. Donc faire l'analyse de la stratification sociale d'une commune implique ou bien retourner à une analyse de ces données de base non publiées, ou bien faire une enquête.

M. François Kohler. — Je pense aussi que le manque de statistiques est une des raisons essentielles, mais on pourrait aussi se demander pourquoi, dans la société actuelle, on manque de statistiques sur cette question.

M. Jean-Claude Crevoisier. — Il faut constater que les « classes dominées » ne sont pas à l'avant-garde en ce qui concerne des revendications relatives à un nouveau projet de société. Elles ont même laissé de côté cette préoccupation. Les projets de société nous

viennent aujourd'hui de la « classe dominante ». Celle-ci n'estime évidemment pas nécessaire de définir en termes de classes sociales les rapports de force à l'intérieur de la société globale.

M. Michel Boillat. — Je voudrais me faire l'interprète de l'homme de la rue. Ce matin, nous avons entendu les historiens, les techniciens, et je voudrais entendre aussi les prophètes. Ma question, qui est double, est la suivante : dans les projets de régionalisation, dont on parle beaucoup, l'autonomie communale, ou ce qu'il en reste, sera-t-elle sauvegardée, ou au contraire encore diminuée, et, deuxième partie de ma question, est-ce que l'organisation régionale ne va pas tuer les communes bourgeoises ?

M. Jean-Louis Crevoisier. — L'autonomie des communes ne dépendra pas des projets de régionalisation. Elle découlera de la possibilité pour les communes de définir elles-mêmes leurs nouvelles dimensions et leur autonomie. On ne pourra certainement pas définir un cadre idéal favorisant l'autonomie des communes, si celles-ci ne décident pas de redéfinir leur champ d'action et leur pouvoir. Les plus beaux cadres juridiques resteront vides de tout contenu, s'il n'y a pas au départ acte volontaire, autonome et responsable de la part des communes.

M. François Lachat. — Je m'occuperai essentiellement de la deuxième partie de la question et je différencierai ma réponse du point de vue statique et du point de vue dynamique. Du point de vue statique, je dois reconnaître que vis-à-vis de la charte des droits de l'homme, qui spécifie la possibilité pour tout citoyen de s'établir là où il veut, le maintien des bourgeoisies peut être un frein à cette liberté d'établissement. En effet, dès que vous quittez le bercail, votre commune d'origine, vous perdez un certain nombre de privilèges.

Du point de vue dynamique, si les communes bourgeoises ne se comportent pas en stricts propriétaires individuels et si elles acceptent de seconder les communes municipales, à ce moment-là, on peut leur reconnaître un certain rôle. Deux exemples : celui de la bourgeoisie de Delémont et celui de la section de Montfaucon ; cette dernière a livré un certain nombre d'hectares, avec un solde en monnaies sonnantes et trébuchantes, afin de viabiliser ces hectares. A ce moment-là, on peut reconnaître une valeur certaine à la communauté bourgeoisiale.

M. André Ory. — Permettez-moi tout d'abord de féliciter le Cercle d'études historiques d'avoir mis sur pied un colloque sur un

sujet qui intéresse à la fois les historiens et les praticiens. Je crois qu'on trouve rarement un thème aussi général et actuel que celui qui nous est proposé aujourd'hui.

En ce qui concerne la question de M. Boillat : maintien ou sacrifice de l'autonomie communale, la réponse est assez facile à donner.

Actuellement, les attributions des communes peuvent se répartir schématiquement en deux catégories : celles qu'elles peuvent exercer et celles qu'elles ne peuvent pas exercer. Pour les premières, il n'y a pas de problème, elles seront conservées ; pour les autres, celles qu'elles ne peuvent pas exercer ou seulement par l'intermédiaire de syndicats, d'associations, alors il faut bien reconnaître que l'autonomie des communes, en tant que telles est devenue illusoire. Elle s'est vidée de sa substance. Alors, à qui appartient ce pouvoir que les communes ne sont plus en mesure d'exercer ? Dans la mesure où il est exercé, ce pouvoir revient le plus souvent aux associations ou aux syndicats quand ce ne sont pas des offices cantonaux qui prennent les affaires en mains.

Or ces associations sont spécialisées, et il y a un certain nombre de défauts qui sont assez évidents du point de vue politique. C'est la raison pour laquelle on s'est dit qu'il fallait prévoir de nouvelles unités politiques à compétences universelles, et ces nouvelles unités politiques pourraient porter le nom de régions. Elles auront alors une autonomie, au même sens que les communes en ont déjà une, mais cette autonomie ne serait pas prise ainsi aux communes. Ça n'empêchera pas les communes, si elles le veulent, de transférer certaines compétences aux régions.

Actuellement déjà, une commune peut transférer n'importe laquelle de ses attributions à une organisation de son choix, à une organisation de droit public ou de droit privé ; elle ne peut transférer en bloc toutes ses attributions, mais une à une : approvisionnement en eau, voirie, école... Simplement, en plus des syndicats que l'on reconnaît, les régions auraient une vue universelle des problèmes qui se posent au niveau régional. Elles auraient les autorités nécessaires, les moyens techniques, administratifs, financiers pour assurer les responsabilités collectives au niveau régional.

Il ne faut pas prendre la régionalisation proposée par le Gouvernement bernois pour une réforme administrative. Il s'agit de créer de nouveaux êtres politiques : les régions sont des unités politiques au même titre que les communes et les cantons. Si l'on avait parachuté depuis Berne une division du canton comme la division actuelle des districts et si l'on avait pourvu ces nouvelles unités de certains

offices, alors ç'eût été administratif. Mais si on les invite à voler de leurs propres ailes, ça ne l'est plus.

Les régions sont constituées de bas en haut, c'est-à-dire que les communes prennent, ou ne prennent pas, la décision de les créer. Il faut une majorité qualifiée des communes et des habitants du territoire intéressé. Ces majorités une fois établies, on se donne le règlement régional dans les limites générales fixées par le canton. L'impulsion vient donc de la base. Il peut y avoir de petites et de grandes régions ; elles peuvent avoir plus ou moins d'attributions ; elles peuvent enjamber les frontières cantonales et modifier leurs limites suivant les circonstances.

Ceci me permet de revenir sur un passage de l'exposé de M. le député Lachat, par ailleurs extrêmement intéressant ; il m'a semblé sentir, à un moment donné, un intérêt très particulier pour la planification.

Il ne faut pas confondre la région politique avec une unité de planification, parce que la planification, avec tous les avantages qu'elle peut présenter du point de vue de la rationalisation, de la coordination, peut présenter de très grands inconvénients politiques. Elle ne suit pas nécessairement le mouvement de la vie. L'aménagement du territoire est une des activités des régions qu'il faut considérer comme telle, mais la planification n'est jamais qu'un moyen, elle n'est pas un but.

La loi sur les régions constituait primitivement une section de la loi sur les communes, et elle a été retirée de la loi communale. On aurait probablement coulé la loi sur les communes en laissant la section sur les régions. Cette loi n'a déjà pas passé tellement facilement. La Direction des Affaires communales, et le gouvernement avec elle, et la commission extra-parlementaire qui s'en est occupée n'ont pas voulu charger le bateau. Ce qui importait, ce n'était pas de présenter le projet de régionalisation avec le statut du Jura, ce qui importait c'était de ne pas présenter le statut du Jura avant le projet de régionalisation. Avec la régionalisation, on réalise une autonomie à l'échelon intermédiaire, entre la commune et le canton, autonomie qui permet un certain nombre de réalisations intéressantes et, espérons-le, un assainissement pas seulement dans le Jura, mais dans tout le canton. Une fois cette base générale posée, alors, il reste à voir ce que, en plus de la régionalisation, on va apporter au Jura dans le cadre du statut.

M. Jean Romy. — J'aimerais dire à M. Lachat que je ne partage pas son avis quant à la disparition des communes bourgeoises. Bien

sûr, il y a les communes qu'il faut applaudir, mais il y a les autres. Une bourgeoisie réunit des gens qui possèdent en commun des biens de production, mais qui n'en ont que l'usufruit. Si l'on compare les bourgeoisies aux S.A., au moins, dans les bourgeoisies, on peut savoir ce qui se passe. D'autre part, les bourgeoisies peuvent nous montrer qu'il y a chez nous aussi des difficultés à gérer en commun des biens de production.

M. Jean Siegenthaler. — Pour autant que je sois renseigné, il n'a jamais été question de supprimer les communes bourgeoises par suite de la régionalisation du canton. C'est du moins le point de vue actuel de la Direction des Affaires communales. Du reste, je suis moi-même bourgeois de la ville de Berne, et je ne puis m'imaginer comment on parviendrait à supprimer la bourgeoisie de la ville de Berne.

M. François Lachat. — Je voudrais répondre ceci à M. Romy. Je n'ai pas mis en doute la survie des communautés bourgeoisiales, mais je pose la question. Si les communes bourgeoises mettent sur pied une politique de cactus, ne défendant que leurs privilèges et ceux des bourgeois qui habitent la commune, alors je prétends qu'elles n'ont plus leur raison d'être ; je vais même plus loin : elles sont en opposition avec la charte des droits de l'homme. Mais dès le moment où les communes bourgeoises appliquent une politique générale dans l'administration de leurs biens fonciers — n'oublions pas que les bourgeoisies détiennent l'économie forestière de presque tout le Jura — à ce moment-là, je ne nie pas la valeur de leur existence. Dans le cas contraire, je dois malheureusement dire que ce maintien de certains privilèges n'a plus aucun sens.

M. François Kohler. — A propos des classifications des biens entre les communes municipales et les communes bourgeoises, les actes semblent avoir été plus favorables aux bourgeoisies, dans la mesure où elles ont gardé des biens rentables, qui ont peut-être perdu de la valeur à la fin du XIX^{e} siècle, mais qui en ont repris par la suite, si l'on pense à la valeur actuelle des terrains. Alors j'aimerais demander pourquoi on parle de dépouillement de la compétence économique des communes, alors que là où elles existent les bourgeoisies semblent économiquement mieux placées que les communes municipales.

M. François Noirjean. — Il est clair que la part des biens attribués aux bourgeoisies lors de la classification place les corporations dans une position plus favorable que les communes municipales, dans la mesure où les bourgeoisies gardent des biens de production. Mais il faut distinguer différentes époques. Avant la révolution industrielle,

les biens fonciers sont les seuls biens de production. Par leurs immenses propriétés, les bourgeoisies contrôlent dans une large mesure la vie économique. Avec l'industrialisation, les moyens de production se diversifient et la part de la terre dans le produit global de l'économie diminue considérablement. Bien plus, les biens des bourgeoisies sont dépréciés : les coupes blanches ont vidé les forêts, en particulier au moment de la construction des chemins de fer ; le bois même perd de sa valeur, dès qu'arrivent de nouveaux combustibles pour l'industrie. Par rapport aux communes municipales, les bourgeoisies sont certainement mieux dotées, mais il n'en reste pas moins vrai que les communes ne contrôlent plus la vie économique.

M. François Kohler. — C'est une question qu'on pourrait poser également aux conseillers communaux.

M. Henri Parrat. — J'ai moi-même été maire de la ville de Delémont, tout en étant bourgeois de Delémont. La bourgeoisie de Delémont possède, à la périphérie de la ville, des terrains extrêmement intéressants. Elle possède le Cras des Fourches — ou plutôt elle le possédait — ; elle possède aussi une très vaste zone qui a été transformée en zone industrielle qu'on appelle la Communance, entre Delémont et Rossemaison. Ceci se chiffre par des centaines d'hectares. Ce terrain a été mis à la disposition de la commune, soit sous forme de droit de superficie, soit à des prix de vente très avantageux pour le développement économique de la ville et aussi pour la construction d'appartements à des conditions favorables. Donc la bourgeoisie a été et est encore un frein considérable à la spéculation. La bourgeoisie a joué, sur le plan local et sur le plan économique, un rôle intéressant pour le développement de la ville et elle est toujours disposée à aider la commune dans son développement. C'est là le rôle d'une bourgeoisie dans les conditions de développement économique moderne.

Je puis ajouter que si la bourgeoisie administre ses biens, elle ne distribue plus aucun bénéfice aux bourgeois. Un seul avantage a été maintenu : la bourgeoisie a créé un fonds de bourses qu'elle verse aux enfants bourgeois nécessiteux, pour leur permettre de faire un apprentissage ou des études dans de bonnes conditions.

M. Michel Bassand. — S'il n'y a pas de doute qu'une commune bourgeoise comme celle de Delémont ne constitue pas un obstacle au développement, il faut bien reconnaître que toutes les bourgeoisies ne sont pas comme celle de Delémont. J'ai eu l'occasion d'étudier les bourgeoisies dans d'autres régions du Jura : elles sont un frein réel à la modernisation de la commune. Toute initiative est bloquée parce

que la bourgeoisie détient un pouvoir considérable. Donc l'image que vous donnez de la bourgeoisie de Delémont est peut-être une image exemplaire. Malheureusement, toutes les bourgeoisies ne sont pas comme cela.

M. Jean Siegenthaler. — Je voudrais souligner ce que vient de dire M. le professeur : il est indispensable que les bourgeoisies soutiennent les communes dans la poursuite des intérêts généraux et non seulement ceux des citoyens bourgeois. Sans cette bonne volonté, la corporation bourgeoise n'a plus de raison d'être.

M. Maurice Wehrli. — Ma question a trait aux centres d'attraction périphériques du Jura. Quelle sera l'incidence de ces centres d'attraction sur l'évolution du Jura ? Comment voyez-vous l'évolution du Jura en fonction de ces centres d'attraction ?

M. Michel Bassand. — Ce qu'on peut dire à ce sujet, c'est que les centres d'attraction vont continuer à absorber les forces vives des régions périphériques. Toute la politique d'aménagement du territoire qui est mise en place actuellement s'interroge sur ce qu'il est possible de faire par rapport à ces régions urbaines. Vous avez peut-être vu dans les conceptions directrices de l'aménagement du territoire les neuf possibilités qui ont été évoquées par les planificateurs de la Confédération. Personnellement, j'ai le sentiment qu'il est extrêmement difficile à l'heure actuelle d'aller à l'encontre de la force d'attraction de ces centres, de ces pôles de croissance que constituent les grandes villes suisses. Vraisemblablement, elles vont continuer à organiser le reste du territoire suisse. Et il faudrait maintenant s'interroger très sérieusement sur les moyens à mettre en œuvre pour bloquer ce processus. Je crains terriblement que ce qui est proposé à l'heure actuelle ne soit qu'une idéologie camouflant le processus de concentration qui va se poursuivre. Je serais donc assez pessimiste.

Par rapport au Jura, une solution consisterait à créer dans le Jura un pôle de croissance, mais ça signifie en même temps qu'on va introduire dans le Jura toutes les contradictions, tous les conflits inhérents à ces pôles de croissance. Donc on va reproduire tout ce qu'on peut critiquer dans la région bâloise, dans la région zurichoise, dans la région genevoise : pénurie de logements, brassage de la population, déracinement de la population, pollution, etc., etc. Donc créer un pôle de croissance dans le Jura, c'est reproduire ces problèmes. Donc avant de revendiquer un pôle de croissance dans le Jura, il faudrait s'interroger si on veut aussi tout ce qui est inhérent à un pôle de croissance. Quels problèmes va-t-il apporter plus particulièrement ? Il va continuer à vider les régions rurales. Si on fait un

pôle de croissance de la région de Delémont-Moutier par exemple, vraisemblablement, on va accentuer la « vidange » des Franches-Montagnes. La population va être drainée dans ce pôle de croissance. Ça ne me paraît pas être une solution positive aux problèmes de développement économique et social du Jura. Donc un pôle de croissance peut être une solution à court terme, ce n'est pas une solution à long terme. Donc il faudrait envisager une croissance économique décentralisée, mais là aussi ce n'est pas une solution de facilité.

M. Jean-Claude Crevoisier. — Tant que nous ne contrôlerons pas le développement économique par une réelle planification, tant que le politique n'aura pas pour le moins un pouvoir de contrôle sur le développement économique, la tendance à la régionalisation polarisée se renforcera.

Une régionalisation d'un autre type que celle-là va en effet à l'encontre de la rationalité économique : coûtant plus cher, demandant plus d'énergie, elle sera rendue impossible si nous n'arrivons pas à maîtriser le système économique.

M. François Kohler. — J'aimerais abonder dans le même sens que les deux personnes qui viennent de s'exprimer. On arrive à un stade où l'on se rend compte que c'est le système lui-même qui empêche de promouvoir un développement qui soit plus rationnel. Si l'on veut développer le Jura, sans mettre en cause le système, on propose un pôle de croissance, mais on se rend compte que ce pôle de croissance développera dans le Jura les mêmes contradictions qu'ailleurs.

M. Victor Erard. — Si j'ai bien compris, une région c'est une zone qui prend conscience des intérêts économiques et, passant ceux-ci, qui monte à une conscience politique. Alors comment envisagez-vous la formation de cette zone en Ajoie ? L'Ajoie dépend, économiquement, naturellement de la zone voisine de Montbéliard - Sochaux - Valentigney. Si l'on tend à la formation d'unités économiques et politiques régionales, dans le cas de l'Ajoie, on ne peut l'envisager sans supprimer la frontière.

M. François Lachat. — Je crois que M. Erard a parfaitement raison, et nous devons avec Lefebvre admettre une certaine géopolitique et reconnaître que l'Ajoie est tentée de s'organiser au point de vue de la régionalisation avec le centre bipolaire de Belfort - Montbéliard. Je ne conçois pas une régionalisation s'arrêtant à Boncourt, à Fahy, à Bonfol et au Mont-Terri.

M. Victor Erard. — Pour poursuivre ma pensée, si on veut former, comme l'a dit M. Ory tout à l'heure, des êtres politiques, je

pense que Saint-Imier et les Franches-Montagnes développent cette conscience économique vers La Chaux-de-Fonds. Alors on forme quelque chose d'artificiel — on formera quelque chose d'artificiel, parce que l'unité logique, c'est Saint-Imier et une région du canton de Neuchâtel — et je comprends mal qu'on veuille former des êtres politiques nouveaux qui ne travaillent pas sous les mêmes autorités. Il y a là quelque chose de paradoxal.

M. Bernard Prongué. — A vous entendre, je crois entendre, à plus d'un siècle d'intervalle, Jacob Stämpfli au Grand Conseil bernois. Dans le débat sur la construction des chemins de fer — il s'agissait de la construction initialement prévue des tronçons — il soulevait exactement le même problème ; la construction des tronçons, c'est jeter l'Ajoie dans les bras de la France, Saint-Imier et les Franches-Montagnes dans le canton de Neuchâtel, Laufon vers Bâle, c'est désarticuler le Jura. Actuellement, la régionalisation pose un problème réel au Jura. Et aujourd'hui comme au XIX^e^ siècle, on rencontre cette prise de conscience d'une désarticulation possible du Jura. La réponse que M. Bassand a apportée à la question de M. Wehrli a abordé la question : est-ce qu'on va laisser le Jura être une proie naturelle des centres périphériques ou, au contraire, le Jura trouvera-t-il la possibilité de rester ce qu'il est, un certain fédéralisme coopératif ? Ces questions ont été soulevées au XIX^e^ siècle, elles restent posées aujourd'hui.

M. André Ory. — Permettez-moi d'apporter quelques compléments à la réponse de M. Erard. Il n'y a pas de prise de conscience économique suivie d'une prise de conscience politique. Sans aucune justification, les citoyens peuvent décider, ou ne pas décider, de fonder une région. S'ils veulent se laisser influencer par des considérations économiques, historiques, religieuses, linguistiques ou autres, c'est leur affaire. Mais je crois que c'est un fondement de la démocratie que de considérer comme essentiel et seul déterminant la volonté librement exprimée par les populations concernées. C'est cette autodéfinition des régions dont je parlais tout à l'heure.

Comment est-ce que les choses peuvent jouer dans la pratique ? Il y a effectivement beaucoup de cas où les régions à prendre en considération enjambent les frontières cantonales, voire nationales. Le canton de Berne ne peut alors qu'offrir des ouvertures, accepter la négociation et voir comment on peut mettre sur pied des organisations qui permettront aux populations concernées de prendre leur destinée en mains. Il est singulier de constater que c'est précisément dans les régions périphériques du canton que cette conscience

semble actuellement la plus mûre, c'est le cas à Laufon. Mais il ne faut pas se faire d'illusions, elle n'est pas encore éveillée dans de vastes parties du canton. Et la première commission intercantonale qui sera créée — elle est en voie de création — pour étudier la mise en place d'une autorité, consultative au départ, sera une commission Laufon - Breitenbach - Bâle-Campagne.

Permettez-moi encore de revenir sur la question de la régionalisation, non pas pour m'opposer en quoi que ce soit à ce qu'a dit M. le professeur Bassand, mais pour montrer que la situation est encore pire que tout ce que l'on pense généralement. Nos moyens sont encore bien plus faibles devant le danger de polarisation que beaucoup de Jurassiens ne l'imaginent, parce qu'en fait le canton de Berne tout entier est déjà victime de cette polarisation. Bien que nous ayons deux ou trois villes comme Bienne ou Berne, ça n'empêche pas que nous sommes dans le « Hinterland » de Genève, de Bâle et de Zurich. Il n'y a qu'à regarder les affaires qui se traitent à Bâle, à Zurich ou à Genève et celles qui se traitent à Berne ou à Bienne pour être convaincus. Il n'y a qu'à regarder aussi le rendement fiscal de notre canton et celui des cantons que je viens de citer. Le canton de Genève, qui n'a pas la moitié de notre population, a déjà maintenant une capacité fiscale égale à la nôtre, et avec cet argent, il a la moitié moins d'écoles à entretenir, la moitié moins d'hôpitaux, il n'a pas de routes, il n'a pas d'agriculture, et il a la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Comment voulez-vous que nous soyons concurrentiels ? Nous sommes liquidés. Sans péréquation, nous ne pouvons rien faire. Des moyens économiques d'intervenir dans cette affaire, nous n'en avons pas ; il faut le reconnaître, la réaction contre cet état de choses est très heureuse et très saine si elle vient du Jura, mais elle doit se faire au niveau cantonal et même au niveau de toute la Confédération, sinon nous sommes mangés par ces trois pôles. Cette seule considération devrait nous montrer à quel niveau se pose la question. Je crois que M. Kohler l'a déjà plus ou moins suggéré tout à l'heure. C'est vraiment une question de politique nationale qui se pose et non pas une question de politique cantonale ou jurassienne.

M. Jean-Claude Zwahlen. — J'aurais une question un peu matérialiste au sujet de l'autonomie financière des communes. Elles décident en fait sur 10 à 20 % de leurs budgets annuels. Dès lors ma question sera en deux temps : peut-on sauvegarder l'autonomie des communes sans sauvegarder leur autonomie financière dans le cadre d'un canton ? Dans le cadre des régions, deuxième partie de

ma question, la péréquation financière ne risque-t-elle pas d'affaiblir encore cette petite autonomie des communes et par là même supprimer, en fait, l'illusion d'une autonomie communale ?

M. Jean-Claude Crevoisier. — Si, dans les domaines où les communes conservent une certaine autonomie, on ne leur laisse pas parallèlement des moyens financiers suffisants, l'autonomie politique est évidemment vidée de toute substance.

M. François Lachat. — C'est moi qui ai avancé ces chiffres. En effet, à partir du moment où l'autonomie financière n'existe plus, l'autonomie politique n'existe plus.

En ce qui concerne la péréquation financière, je vous ai dit qu'elle était un moyen de tendre à la mise sur pied de la régionalisation, mais elle a deux aspects négatifs. D'une part, elle peut être un moyen d'inflation, étant donné que les communes qui ont un budget plus ou moins équilibré ne pouvaient ou ne voulaient pas refréner leurs dépenses au bénéfice des communes ayant un budget à excédent négatif. D'autre part, la péréquation financière permet aux communes qui ont déjà une certaine spécialisation du sol, comme l'a dit tout à l'heure M. Bassand, d'accepter plus volontiers cette spécialisation par une redistribution des finances.

M. François Noirjean. — La question de l'autonomie financière et politique se pose au XIX^{e} siècle déjà. Aussi longtemps que les communes disposent des moyens de leur politique, en matière de construction par exemple, elles ont toute liberté de prendre des initiatives. Tant qu'elles peuvent agir par leurs propres moyens, l'intervention de l'Etat se limite à donner des autorisations. Mais à partir du moment où les communes souhaitent des améliorations de leur infrastructure mais demandent en même temps des moyens financiers à l'Etat, leur pouvoir de décision diminue.

M. François Lachat. — En fin de compte, la régionalisation ne doit pas venir d'une conception financière. La régionalisation doit venir de la base ; M. Ory l'a dit tout à l'heure. La régionalisation doit venir de gens qui acceptent un consensus et veulent diriger leurs propres affaires. Si nous raisonnons en termes de viabilité ou de conséquences financières, alors je vous pose la question : les cantons actuels méritent-ils de vivre ? Depuis deux ans, aucun canton, ni même la Confédération, n'a mis sur pied un budget avec un excédent positif. Alors si vous ramenez une question politique à un niveau strictement financier, on peut détruire toutes les circonscriptions qui font en fin de compte que la Suisse peut vivre. A partir du moment où vous faites de la Suisse un Etat centralisé, les forces irrédentistes

font que la Suisse explose. Il ne faut donc pas ramener la régionalisation à un problème strictement financier ; elle doit résulter d'une volonté, d'un certain consensus.

M. Michel Bassand. — Ce qui est certain, c'est qu'on constate dans le Jura une volonté, une prise de conscience qui se manifeste à tous les niveaux de la vie jurassienne, que ce soit aux niveaux culturel, politique et économique. Mais est-ce que cette prise de conscience sera suffisante pour remédier à la situation de marginalisation dans laquelle se trouve le Jura ? C'est clair que la volonté politique est un élément extrêmement important, mais est-ce que c'est suffisant à l'heure actuelle pour transformer une situation économique telle que celle dans laquelle se trouve le Jura ? Je suis d'accord avec M. Kohler quand il disait à l'instant que c'est le système tout entier qu'il faut revoir ; d'ailleurs l'intervention de M. Ory va tout à fait dans le même sens. Ce n'est pas seulement en faisant de nouvelles régions cantonales, communales ou régionales que l'on va transformer radicalement une situation. D'ailleurs toutes les politiques d'aménagement du territoire qui sont menées actuellement en France sont des constats d'échec. Toutes les tentatives pour créer des métropoles d'équilibre ne mènent à rien : Paris continue à se développer au détriment du reste de la France. Donc il me semble que c'est extrêmement important que chaque région prenne conscience de sa situation, prenne conscience de son aliénation, de sa dépendance et cherche des solutions et que ces solutions ne soient pas imposées par des forces politiques, économiques ou sociales extérieures. Mais en même temps, il faut transformer le système qui crée ces situations, qui crée ces inégalités. Donc l'action est extrêmement complexe à mener, elle doit se mener en tout cas à deux niveaux, au niveau du système social tout entier, mais aussi dans chacune des parties de ce système.

M. Victor Erard. — Je dois dire que la remarque de M. le professeur Bassand m'étonne : parler du Jura comme d'une terre marginale quand on sait qu'il est situé à proximité de la région extraordinaire de Sochaux-Valentigney-Mulhouse, à proximité de La Chaux-de-Fonds, de Bienne, de Bâle. En fait, le Jura est coincé entre des prospérités. Et c'est une question de structure, d'Etat, qui fait obstacle à la prospérité du Jura.

M. Michel Bassand. — C'est une question de terminologie. Il est en marge des pôles de croissance. Le Jura n'a pas de pôle de croissance et se trouve justement à la périphérie des pôles que vous avez définis. C'est clair qu'il est au cœur de l'Europe, mais il y a

d'autres régions au cœur de l'Europe qui sont sous-développées. Il y a des régions immenses dans le monde, pleines de richesses qui sont dépendantes et sous-développées. Pourquoi ? Parce qu'il y a des pôles qui ont pris le contrôle de leur développement.

Le Jura se trouve dans cette situation. Il y a cinquante ans, le Jura n'était pas en marge ; le Jura était une zone industrielle de pointe. Le développement est tel qu'il se trouve actuellement dans une zone de marginalité : le Jura n'a pas de ville importante. Les industries de pointe sont contrôlées, elles sont dépendantes. Actuellement, les pôles de contrôle du développement se trouvent dans les villes et le Jura n'a pas de villes. Les zones de contrôle de développement ont un secteur tertiaire important, le Jura a un secteur tertiaire très faible. C'est pour ces raisons qu'il se trouve en périphérie. Je ne pense cependant pas que la situation est irrémédiable ; c'est une situation qui est le résultat d'une action humaine et toute action humaine peut être transformée. Je ne pense pas que mon pessimisme soit un fatalisme.

M. Victor Erard. — Ce que vous venez de dire, M. Bassand, est tout à fait juste. A la constituante de 1846, les députés de l'ancien canton prennent constamment le Jura comme modèle du progrès. Bellefontaine avait 600 ouvriers, Undervelier en occupait autant ; maintenant ce sont des choses mortes. A l'exposition de 1857 à Paris, les produits de Bellefontaine — les câbles lacustres — ont fait merveille.

M. Serge Châtelain. — Quelle différence y a-t-il entre les communes dites mixtes et les communes à régime dualiste (commune municipale et commune bourgeoise) ? Et, deuxième question, il semble que le Jura nord, notamment l'Ajoie, connaisse plutôt un régime des communes mixtes, et le Jura sud un régime dualiste. Y a-t-il une explication historique ?

M. François Noirjean. — Sous la Restauration, les communes de l'ancien Evêché avaient une organisation uniforme. Par la suite, cette organisation s'est diversifiée. La commune mixte résulte, aux termes de la loi de 1852, de la fusion de la commune municipale et de la commune bourgeoise ; en réalité, c'est la consécration d'un état de fait : qu'on l'appelle commune mixte, commune bourgeoise ou municipalité, c'est toujours la même commune unique qui a subsisté dans le Jura nord.

Dans l'autre type d'organisation, l'organisation dualiste, nous avons une commune municipale qui regroupe l'ensemble des habitants de la commune, et une commune bourgeoise qui est l'apanage des

seuls ressortissants ; les deux corporations ont des administrations parallèles, des caisses séparées. Ce type existe surtout dans le Jura sud.

Dans l'explication de ces différences régionales, j'estime que l'évolution démographique a été déterminante. Si l'on se réfère aux cartes de la population bourgeoise, dans le Jura nord, les ressortissants de la commune représentent une très forte proportion de la population totale, alors que dans le Jura sud, les bourgeois sont minoritaires. Cette situation suscite chez les ressortissants une volonté de s'affirmer de façon particulière, d'autant plus que ces bourgeois sont forts de garanties constitutionnelles pour la propriété et l'administration de leurs biens. Dans le cas de Saint-Imier, par exemple, la proportion des bourgeois s'abaisse très rapidement : au recensement de 1860, 6 % des habitants sont bourgeois de Saint-Imier, et ces 6 % de la population totale — Saint-Imier compte alors plus de 5000 habitants — gèrent les biens dont les revenus devraient couvrir toutes les dépenses locales. Les bourgeois refusent alors de supporter plus longtemps les charges de toute la collectivité et de maintenir les habitants non bourgeois dans une situation privilégiée.

Par ailleurs, si l'on considère la définition du régime des communes, il faut se rendre à l'évidence que la définition juridique formulée dans les règlements ou même dans des arrêtés du Conseil-exécutif ne correspond pas toujours à la réalité. D'autre part, la même définition recouvre des réalités différentes : dans le cas de la commune mixte, la situation est différente en Ajoie et dans la vallée de Delémont ; dans le cas des communes bourgeoises, elles peuvent avoir plus ou moins d'attributions.

M. Jean Siegenthaler. — Ce qui me préoccupe et ce qui m'a laissé rêveur, c'est la déclaration de foi de M. le professeur Bassand, qui croit que la région-plan n'a pas tellement de chances d'être réalisée.

M. Michel Bassand. — Ma position est la suivante. Intrinsèquement, la région-plan, la région-programme est saine, mais en Suisse l'aménagement du territoire n'est pas une politique régionale, c'est simplement une politique de découpage du territoire, de réservation de zones, etc. Ensuite, pour qu'une région-plan soit effective, il faudrait qu'elle soit démocratique ; toutes les politiques régionales ne le sont pas, c'est-à-dire qu'on les parachute d'en haut ; ce sont des spécialistes, pour ne pas dire des technocrates, pleins de bonne volonté certes, qui les élaborent, et qui les imposent.

M. Jean Siegenthaler. — Je me permettrai encore d'ajouter cette observation. Vous parlez de grandes régions. Personnellement, j'envi-

sage plutôt des régions telles que l'Ajoie ou des régions urbaines comme Bienne ou Berne. Et je crois qu'il est possible, avec les moyens de planification juridique dont on dispose actuellement, d'influencer l'implantation de la population et des fabriques.

M. Michel Bassand. — Ces petites régions ont certes leur intérêt ; elles placent la planification à l'échelle humaine mais si, dans les grandes régions, le processus de développement inégalitaire et la polarisation se poursuivent, vous aurez beau mettre en place des micro-régions, même démocratiques, ça ne va rien changer du tout.

M. Jules Mottet. — La défunte *Sentinelle*, par son rédacteur, a attribué tous les maux aux bourgeoisies et plus encore. Plus tard, *Le Pays* a parlé d'anachronisme. Quelques mois plus tard, un rédacteur de Bienne parlait de la cinquième roue du char en parlant des bourgeoisies. On peut résoudre les problèmes qui existent entre les bourgeoisies et les municipalités, mais ce n'est pas en attisant le feu. On parle toujours des bourgeoisies qui ne font rien pour les municipalités. J'ai été très heureux d'entendre M. le préfet parler de Delémont ; Delémont n'est pas une exception. Il y a bien des bourgeoisies qui travaillent pour le bien de la communauté, mais elles sont modestes. Il y a des bourgeoisies qui bâtissent des hôpitaux, des musées pour la communauté ; les bourgeoisies de la vallée de Tavannes ont bâti des maisons locatives sans espoir de rémunération.

Mais les bourgeoisies se doivent d'être conservatrices ; il n'y a qu'elles qui conservent les forêts, les pâturages, les zones dans leur état actuel.

M. Bernard Prongué. — L'intervention de M. Mottet prouve à l'évidence que les bourgeoisies sont encore bel et bien en vie. Et je crois que les bourgeoisies ont eu et ont encore cette fonction conservatrice qui est essentielle à une société qui veut rester elle-même et ne pas être uniquement tournée vers l'avenir.

Pour nous, le colloque d'aujourd'hui aura rempli son but que j'indiquais au début ; il nous aura permis de nous situer dans une histoire de longue durée, du XIX^e^ et du XX^e^ siècles, une histoire qui bute bien sûr sur des problèmes actuels qui ne sont pas résolus : c'est encore une histoire à faire, mais une histoire qui englobe également tous les domaines d'une société qui veut garder son identité, qui cherche à sauvegarder ses valeurs essentielles. Aujourd'hui, nous avons davantage montré les défis auxquels les Jurassiens doivent faire face ; reste à savoir maintenant comment les Jurassiens relèveront ces défis.